ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 4 fr. 25 8 fr. 15 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur - L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)...... RÉCLAMES 3º page (- d. -).....

80 cent. 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

M. Poincaré devant le Parlement. - L'union des nations latines devant le Reich. - La C. D. R. constate un « manquement ». - L'heure de l'action. _ Une lourde responsabilité de l'Angleterre. — Une ma-nœuvre du chancelier Cuno... et des communistes français.

A l'heure où paraîtront ces lignes, M. Poincaré fera, devant le Parlement, une déclaration relative à la Conférence de Paris et au program-me français des réparations.

On peut présumer que le président du Conseil sera presque unanime-ment approuvé tant au Sénat qu'à la Chambre: ceux-là même qui, jusqu'ici, croyaient devoir formuler quelques réserves quant à une action énergique vis-à-vis du Reich, se res-saisissent en voyant la réassite de

l'initiative de notre Premier.

Notons, comme un symptôme caractéristique de l'opinion parlementaire, les lignes suivantes du séna-teur Henry Bérenger, qui ne se fai-sait pas faute naguère de discuter les actes du gouvernement.

Toute la démocratie française se retrouvera derrière M. Poincaré, déclare-t-il, pour l'application prompte et claire d'un pareil programme. Si un peu de flottement a pu agiter, ces dernières semaines, les assemblées parlementaires, c'est que la politique de l'action n'apparaissait pas clairement et que beaucoup craignaient de la politique de l'action n'apparaissait pas clairement et que beaucoup craignaient de lui voir substituer un peu partout la politique des moratoires. Mais il n'est pas douteux que le geste réfléchi de M. Poincaré a recristallisé autour de lui tous les Français en vue d'une action de payement pette et ferme sur l'Allemagne. nette et ferme sur l'Allemagne.

Faut-il s'étonner de cette attitude des milieux parlementaires?

Le contraire surprendrait plutôt Le programme du gouvernement n'est-il pas celui de toute la France? Et comment ne pas retenir, pour l'approuver, cette formule du même

sénateur? Nous devons, affirme-t-il, assurer à la fois sur le Rhin notre sécurité et nos paiements. C'est notre seule défensive désormais possible contre l'invasion et contre la faillite. A défaut de l'aide anglaise et de la garantie américaine, qui nous avaient été promises par le Traité de Versailles, mais qui n'ont pas été tenues par la suite, c'est la garantie sur le Rhin qu'il

nous faut aller prendre nous-mêmes, et comment la France y faillirait-elle? On ne saurait définir plus clairement la double aspiration de la France, qui ne cesse de redouter la faillite que pour redouter le militarisme pangermanique!

Puisque, pour prévenir l'un et l'autre péril, nous ne devons compter que sur nous-mêmes, prenons en mains le gage de notre créance et la garantie de notre sécurité.

Le même programme qui a refait, au Parlement, l'union de toutes les volontés françaises, reconstitue pareillement le bloc des puissances latines de l'Europe Occidentale.

Avant de se ranger franchement et complètement à nos côtés, nos Alliés du Nord et du Sud-Est ont connu certaines hésitations : ils ne pouvaient se décider à se détacher de la

tutelle anglaise. Il sied de reconnaître d'ailleurs, pour comprendre l'attitude de la Belgique et de l'Italie, que ces deux pays

ne peuvent agir en opposition avec l'Empire britannique.

C'est pourquoi, à la Conférence de Paris, Belges et Italiens ont voté

d'abord, non pas contre le plan britannique, mais pour le plan français.

Et s'ils ont pu se ranger à nos cô-tés, c'est parce que les Anglais fu-rent amenés à découvrir tout leur jeu, - un jeu manifestement inac-

Mais, dira-t-on, n'avons-nous pas à craindre que nos Alliés modifient demain leur conduite et ne nous apportent qu'un faible appui?

Nous ne le pensons pas: avec nous, comme nous, ils se réjouissent de s'être libérés de la tyrannie bri-

Ils ne brûlent nullement du désir de retomber à nouveau en vassalité, une vassalité qui compromettait par

trop leurs intérêts primordiaux. Et puis, la Belgique et l'Italie ont besoin, comme nous, du charbon, du bois, de l'azote d'Outre-Rhin, pour ne point parler des autres répara-

Pas plus que nous, elles ne veu-

Bref, il dépend de nous que 1 bloc latin de l'Occident, qui vient de se fonder, ne se désagrège pas : la communauté d'intérêts comme la communauté de culture nous invitent à contribuer de tous nos soins à son maintien.

Cette solidarité des trois nations latines s'est manifestée à nouveau au sein de la Commission des Réparations, à l'occasion du nouveau « manquement » allemand relatif aux livraisons de charbons.

Seul, le délégué de la Grande-Bretagne s'est refusé à constater un fait que le Reich lui-même ne songe pas à nier.

Sir John Bradbury reconnut, néanmoins, que l'Allemagne n'avait pas rempli, pour le charbon et le coke, ses obligations telles qu'elles avaient été fixées par la commission. Mais, ainsi qu'il l'avait déjà soutenu au sujet des livraisons de bois, il se refusa à constater un « manquement volontaire », parce que ce serait, dit-il, approuver la mise en jeu de sanctions graves.

A noter, que M. Boyden, l'observa-teur des Etats-Unis, n'hésita pas à reconnaître que, pour le charbon comme pour le bois, l'Allemagne avait manqué, et manqué volontaire-ment, à ses obligations. Toutefois, il considère que ces « manquements ne sont pas, dans l'énorme problè-me des réparations, d'une impor-tance telle qu'ils permettent la mise en mouvement des plus graves sanc-

En vertu du Traité, les gouvernements alliés ont le droit d'agir.

Cette action ne tardera pas, semble-t-il, à se manifester : le gouvernement paraît avoir pris déjà toutes mesures utiles en vue de l'occupation d'une partie de la Rhur.

Une mission de techniciens, composée d'ingénieurs des mines et du génie maritime, a été dirigée sur Dusseldorf, où des ingénieurs belges et italiens les rejoindront.

Ces mesures sont destinées avant tout à assurer la surveillance et le contrôle sur diverses usines et, en premier lieu, sur les usines d'Essen.

Dans quelles conditions va s'effectuer l'action de cette mission techni-Il ne s'agit nullement d'exercer un

contrôle sur l'ensemble de l'industrie allemande. Il ne s'agit pas davantage de pré-parer un démembrement du Reich.

Ces projets de domination économique nous sont complètement étrangers.

La France et la Belgique ont simplement l'intention de s'assurer les livraisons de charbon auxquelles elles ont droit et que l'Allemagne ne veut pas effectuer spontanément.

Puis, plus tard, quand se posera la question du prochain moratorium, les créanciers de l'Allemagne détiendront un certain nombre de gages qui garantiront automatiquement les paiements ultérieurs du

M. Poincaré déclarait l'autre jour: « Nous ne mobiliserons ni un soldat, ni un cheminot ».

Excellente formule et qui railiera tous les suffrages.

De fait, la prise de gages n'aurait entraîné aucun déploiement d'unités militaires ni aucune occupation nouvelle, si l'Angleterre avait consenti à y participer.

Aussi le gouvernement français, dans le plan qu'il a présenté à la conférence de Paris, avait-il soin d'écarter l'intervention de la force

Il était convaincu que les Allemands ne tenteraient pas de résister, sous quelque forme que ce fût, à une opération où l'Angleterre figurerait aux côtés de la France.

Mais l'Angleterre n'a voulu ni s'associer à l'action de la France et de la Belgique, ni simplement l'approuver.

En adoptant cette attitude négative, le cabinet de Londres nous a mis dans l'obligation de prendre des précautions militaires.

Il n'est pas douteux, en effet, que l'opposition britannique encourage la résistance des Allemands.

Ce n'est pas tout. Notre confrère le Temps écrit : « si nous en croyons certains indices, le gouvernement de Berlin a reçu d'Outre-Manche quel-

Ient vivre sous la menace permaques conseils fâcheux. On lui a renente de 60 millions d'Allemands! commandé, semble-t-il, d'éviter soicommandé, semble-t-il, d'éviter soigneusement tout ce qui aurait l'air d'une offre adressée à la France. On lui a suggéré de soumettre à la com-mission des réparations, une nouvelle édition de ce projet Cuno qui s'est effacé le 2 janvier derrière le plan

Qu'est-ce à dire, sinon que c'est Londres qui gérerait les intérêts germaniques et inspirerait le gouvernement allemand?

Pendant ce temps, le chancelier Cuno donne aux journalistes américains une interview agressive, où il accuse la France de rompre le traité. En même temps, il amorce une vaste manœuvre destinée à rejeter. sur la France, aux yeux de ses concitoyens, la responsabilité des souf-

frances qu'ils éprouvent. Le chancelier déclare : « Le peuole allemand, s'il le faut, s'engagera dans la voie de la souffrance. »

C'est donc à la France que le gouvernement du Reich tâchera de reprocher, à l'avenir, les souffrances qu'éprouvera le peuple allemand. On racontera que si les Français n'avaient pas pris de gages dans la Rhur, le mark n'aurait pas subi une nouvelle débâcle et l'ouvrier allemand ne serait pas réduit à être serf, gréviste ou chômeur.

Nous avons déjà dénoncé ceux qui s'apprêtent à propager cette légende, en ce qui concerne l'effondrement du mark. Nous ferons de notre mieux pour qu'on ne puisse pas non plus tromper le public, au sujet des crises ouvrières qui menacent d'éclater en Allemagne.

Ces crises ouvrières surgiront-elles? On peut espérer que non, que le calme règnera.

Mais comment ne pas relever le fait que les communistes français ont précédé dans la Ruhr nos ingénieurs, en vue d'examiner « la situation avec les communistes allemands et russes ».

Ce qui veut dire, en langage vul-gaire, que les Cachin, Monmousseau, Sémart et consorts sont partis pour tenter de soulever contre la France la classe ouvrière.

Leur tentative est vouée à l'échec! Mais quelle réprobation n'éprouver pas pour l'odieuse besogne qu'ils s'efforcent d'accomplir!

Le gouvernement français a décidé de sévir contre l'inconcevable propagande communiste en faisant procéder à l'arrestation d'une demi-douzaine

de militants. L'opinion attendait, - et réclamait - un pareil acte d'énergie et de

salubrité publique !....

INFORMATIONS

A Dusseldorf

Les premières troupes françaises pour l'occupation de la Ruhr sont arrivées à Dusseldorf.

Presque tous les garages d'automobiles ont été réquisitionnés par les autorités françaises.

Le ravitaillement de la populatien de la Ruhr

Toutes les mesures sont prises actuellement pour distribuer aux populations de la Ruhr, les vivres dont elles ont besoin; des stocks importants ont été constitués. Ils seront distribués au fur et à mesure; ainsi se trouvera bien établi que notre politique de coercition ne vise que le gouvernement allemand, - mais visà-vis de la population rien ne sera fait — au contraire — qui puisse l'inquiéter.

Coopération des troupes belges

Conformément à la promesse que, spontanément, M. Theunis avait faite à M. Poincaré et à la décision du ministère belge, deux divisions belges seront aux côtés des troupes françaises. Elles se trouvent à l'ouest de Dusseldorf. Elles ont été acheminées au point de rassemblement commun et leur avance se déclenchera en même temps que la nôtre. L'état-major français a communiqué à l'état-majort belge tout le plan élaboré par le maréchal Foch. L'accord est complet.

Les américains quittent les pays rhénans Le président Harding a ordonné le retour des troupes de Rhénanie.

Contre la propagande communiste

Mercredi matin, le gouvernement, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, a pris des mesures contre les communis-tes qui par leur action de propogande contre l'occupation de la Ruhr ont, affirme-t-il, commis le crime d'attentat contre la sûreté extérieure et intérieure de l'Etat.

Cinq communistes Monmousseau. Marrane, Pietri, Gourdeau, Treint et Lartigue ont été arrêtés. Certains autres, tel que M. Sémard, n'ont pu être atteints par les mandats.

Des perquisitions ont été opérées à leur domicile au siège de l'Humanité et dans le bureau de M. Cachin, directeur. Des documents très intéressants ont été saisis.

Les poursuites

contre M. Cachin Dans les milieux parlementaires, on s'attend de plus en plus au prochain dépôt d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Cachin. Le député communiste de la Seine, qui, pendant toute la durée de la session, jouit, ainsi que tous ses collègues, de l'immunité parlementaire, n'a pas pu être mis en état d'arrestation comme les autres membres du parti communiste.

La traversée du Sahara

Un télégramme de Tombouctou, via Dakar, annonce que la mission qui tentait la traversée du Sahara en automobile, a vu ses efforts couronnés de succès et est entrée à Tombouctou, dimanche dernier, après une dernière et rude étape de vingisept heures.

Chambre des Députés

Séance du 9 janvier 1922 La rentrée de la Chambre a eu lieu marli: la séance était présidée par M. Andrieux, doyen d'âge. En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Andrieux prononce une allocution dans laquelle il evoque le souvenir des fondateurs de la République; il adresse un hommage à M. Clemenceau et critique le système électo ral actuel, la proportionnelle, car, dit-il, le régime parlementaire est un régime de majorité, et termine en souhaitant que le

droit de vote soit accordé aux femmes. La Chambre procède à l'élection de son bureau : M. Raoul Péret est réélu président; MM. Martin, André Lefèvre, Landry, Arago, sont réélus vice-présidents. MM. Manaut, Tapponnier, Miellet, About, Frouin, Jade, Vallat, Defos du

Rau, sont élus secrétaires. MM. Saumande, Duclos-Monteil, Lenail, sont élus questeurs. ->3%<--

Sénat

Séance du 9 janvier 1923

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence du doyen d'âge M. Gustave Denis, sénateur de la Mayenne, âgé de 90 ans. M. Denis prononce le discours d'usage dans lequel il examine la situation politique extérieure de la France La situation est pleine de difficultés, dit-il, mais il a l'espoir qu'il en sera autrement quand la Société des Nations sera en mesure de remplir dans le monde, la mission qui lui a été dévolue. Il déclare que l'Allemagne doit payer ce qu'elle doit. Le Sénat procède à l'élection du bureau

M. Bourgeois est réélu président par 217 voix.

MM. Ratier, Bienvenu-Martin, Bérard,

Genouvrier sont réélus vice-présidents. M vl. Lancien, Fenoux, Pelisse, Dupuy, Morand, Milan. Blaignan, St-Maur, sont élus secrétaires. MM. Poirson, Ranson, Vieu sont élus

Lecture est donnée d'une lettre de M. Bourgeois qui remercie ses collègues de la marque exceptionnelle de confiance qu'ils viennent de lui donner. Mais, vic time d'un accident d'automobile, il ne peut pas songer à remplir de longtemps les devoirs de sa fonction. Dans cette lettre, M. Bourgeois affirme le droit de la France aux réparations, et il signale les méfaits de la politique des intérêts matériels et immédiats représentée par une coalition de la finance internationale. La France défend la politique qu'elle a défendue de tout temps, la politique des idées, celle du

Séance du 10 janvier 1923

Le Sénat discute le projet relatif au renflouement de la Banque Industrielle de Chine. M. Delahaye critique vivement le projet et proteste contre la conspiration du silence faite sur les scandales de la Banque Industrielle de Chine. Il met en cause MM. Jeanneney, Berthelot et con-clut en demandant une enquête. M. Jenouvrier est partisan du renflouement mais il ne veut pas que l'on accorde une absolution quelconque pour les actes qui ont été commis.

La suite de la discussion est renvoyée à

Chaque année, durant la période pluvieuse, comme celle que nous subissons depuis 1 mois à Cahors, les récriminations, toujours les mêmes, s'élèvent contre la saleté des rues, des

Et tout naturellement, on rend responsable les services publics de voirie de cet état de choses.

Si ces services faisaient nettoyer les rues, s'ils occupaient des équipes d'ouvriers pour procéder à ce nettoyage, les rues, sans conteste, n'offriraient pas ce lamentable spectacle d'un répugnant dépotoir.

Mais, à ces récriminations, les services de la voirie répondent : « Nous n'avons pas de personnel : la main d'œuvre manque, les balayeuses mécaniques qui coûtent trop cher ne peuvent pas assurer le nettoyage par-

Ceux qui récriminent n'entendent pas ces raisons. Ils constatent que les rues sont sales. A ceux qui ont la charge de faire nettoyer ces rues, le soin de se débrouiller,

Il manque de main-d'œuvre? Oui, certainement. Mais n'y aurait-il pas moyen d'en trouver un peu plus qu'il n'y en a?

A une époque, une idée fut émise qui n'était pas dénuée de bon sens. On demandait que l'on occupât pour les grands nettoyages des rues et des routes cette main-d'œuvre inutilisée et qui est composée par tout un ramassis de vagabonds, de trimardeurs, de chapardeurs que l'on recueille, que l'on nourrit, que l'on chauffe douillettement, dans les prisons, pendant la période d'hiver.

Ces individus, à l'approche de cette période si mauvaise pour eux, n'hésitent pas à aller vers le gendarme, pour se faire arrêter, et coffrer, car il fait meilleur dedans que dehors...

Pourquoi ces individus qui considèrent la prison .comme leur quartier d'hiver, ne seraient-ils pas occupés au nettoyage des rues et des routes?

Ah! Cela chambarderait tous les règlements administratifs pénitentiaires! Oh! la belle histoire! Il vaut donc mieux entretenir une pègre inutile et nuisible, qui ne rapporte rien et coûte cher aux contribuables, sans compter les dépravations, les chapardages qu'elle commet quand, à la belle saison, on la laisse errer sur les grands chemins!

Eh bien, l'Italie est à la veille de chambarder ses règlements administratifs pénitentiaires.

Le grand juriste Enrico Ferri a déposé un projet qui consiste en ceci: « Les prisonniers enfermés la nuit travailleront le jour dans les colonies agricoles spécialement aménagées. Le salaire donné aux prisonniers sera divisé en trois parts, dont une ira à l'Etat, l'autre à la partie civile, la troisième restera aux condamnés ou à leurs familles.

Que ce projet ne soit pas du goût de l'administration française, il indique néanmoins la nécessité de chercher de la main-d'œuvre et de la prendre là où En France, quand il y a une corvée

à faire, on a recours aux soldats: ceux-ci sont bons pour tout, même pour les corvées, les nettoyages les plus indésirables, les plus répugnants. Et on laisse les individus les plus

indésirables, les plus répugnants, tous ces chevaux de retour de la mendicité, du vagabondage, de la maraude, dans des immeubles confortables, où ils ne font que ce qu'ils veulent faire!

Que le projet du juriste italien. Enrico Ferri ne soit pas appliqué en ce qui concerne l'exploitation de colonies agricoles pour les détenus de droit commun, soit : mais en France, on pourrait bien, utiliser cette maind'œuvre pour les services des nettoyages des rues, les services d'hygiène!

LOUIS BONNET.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, tirage qui a eu lieu dans la séance de mardi, 9 janvier, M. Fontanille fait partie du 4º bureau, M. de Monzie, du 5e et M. Loubet du 8e.

Instruction physique

M. Lemaire, capitaine au 7° d'infanterie, chef de section subdivisionnaire d'instruction physique à Cahors est affecté au 14° d'infanterie.

Mutuelle-bétail

A la demande de M. Louis Delport, député, le ministre de l'agriculture vient d'accorder une subvention de 100 francs à la Mutuelle-bétail de la commune de Laburgade (canton de Lalbenque).

Cour régionale

M. Ducasse, président de chambre à Agen, est nommé président de la Cour régionale d'Agen; MM. André et Castex, conseillers à Agen, sont nommés membres de la Cour régionale.

A la Préfecture

M. Daniel Rescoussié, sous-chef de division à la Préfecture est nommé chef de division en remplacement de

M. Loubières, admis à la retraite.

La nomination de M. Rescoussié était, tout naturellement attendue, néanmoins, elle a été accueilne avec satisfaction par tous ceux qui apprécient l'intelligence, le dévouement et la connaissance des affaires départementales de cet excellent fonction-

Nous sommes heureux de lui adresser nos bien amicales félicitations.

M. Girma, sous-chef de division, est également nommé chef de la Zº division en remplacement de M. Cazard, admis à faire valoir ses droits à la re-

C'est à ses qualités professionnelles, à son travail consciencieux et apprécié que M. Girma doit sa nomination qui est, comme celle de M. Rescoussié, très bien accueillie.

Nous adressons à M. Girma nos vifs compliments.

Tribunal des pensions

Le tribunal départemental des pensions pour l'année 1923 est composé

Président : M. Grimal, président du tribunal civil de Cahors. Membre titulaire : M. Mage, juge au tribunal civil de Cahors.

Membre suppléant: M. Treich, juge

au tribunal civil de Cahors. Délégué du conseil de préfecture : M. Lescale, vice-président du conseil de préfecture du Lot. Médecine, Membre titulaire: M.

Besse, docteur en médecine à Cahors;

membres suppléants: MM. Malbec et Rougier, docteurs en médecine à Délégués des pensionnés. — Membre titulaire: M. Grandcourt, négo-

ciant à Cahors; membre suppléant: M. Bergon, imprimeur à Cahors. Commissaire du gouvernement. -Titulaire: M. Ousset, sous-intendant militaire à Cahors, suppléant : M. Reymond, sous-intendant militaire à

Montauban. Greffier: M. Bonnefous, greffier en chef du tribunal civil à Cahors. Commis greffiers: MM. Galtié et Baldy, commis greffiers du tribunal

civil à Cahors. FÉDÉRATION

des planteurs de tabac du Lot Une réunion importante des délégués des syndicats de Planteurs du Lot eut lieu dimanche 7 janvier à la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Delport, député.

Après avoir indiqué à l'assemblée le but de la réunion qui est de faire connaître le nouveau mode de paiement des qualités de tabac, il donne la parole à M. Delmas, député.

Celui-ci démontre la nécessité dans laquelle on s'est trouvé d'accepter ce projet. Le maintien du statu-quo n'était plus possible, malgré tous les efforts des délégués des planteurs du Sud-Ouest lors de la réunion de la Commission Paritaire. Ceux des autres régions réclamaient une réforme. Une scission entre planteurs de tabac gros et de tabac fin était à craindre. Les planteurs de tabac gros étant les moins nombreux, il

M. Delmas fait part à l'assemblée, des nombreuses démarches, des multiples interventions, et du projet de loi que M. Delport fit voter très rapi-dement. Il rappelle les félicitations qui lui furent adressées par le groupe du Sénat et le groupe de la Chambre et termine en faisant appel à la solidarité de tous les planteurs de France pour améliorer dans l'avenir, ce nouveau règlement s'il n'est pas en harmonie avec leurs intérêts.

L'assemblée applaudit et fait une ovation à M. Delport. M. Delport remercie l'assistance de ses bons sentiments, il dit les efforts des délégués du Sud-Ouest à la Commission Paritaire pour défendre les intérêts de notre région; il retrace les interventions multiples qu'il a faites pour maintenir l'union entre les délégués : union contrariée par les divergences de vues d'un délégué, notamment qui faisait pencher la balance en faveur du projet administratif; il est heureux de signaler le concours précieux qui lui fut apporté par le groupe du Sénat et de la Chambre et ajoute que les nouveaux prix ne seront inférieurs, à ceux de l'an dernier, que d'une quinzaine de francs aux 100 k.

C'est une solution qu'il fallait accepter par la force des choses, comme il fallait maintenir l'union entre tre tous les planteurs.

Il fait un pressant appel à cette union de tous pour le futur Congrès qui aura lieu à Bordeaux, en mars prochain, il engage chaque planteur à s'abonner au « Journal du Planteur » qui va paraître prochainement et félicite les Syndicats d'avoir pris part à l'élection du Comité du Retour à la Terre dont deux vice-présidents de la Fédération du Lot, MM. Jouffreau et Couderc, ont recueilli le plus grand nombre de suffrages.

M. Couderc présente la motion suivante:

Les délégués des Syndicats des Planteurs du Lot réunis à la mairie de Cahors, le 7 janvier, adressent leurs félicitations et leurs remerciements à leur Président, M. Delport, député, pour les démarches, le dévouement, l'activité qu'il a montré au cours de la période critique qui a failli compromettre les intérêts des Planteurs de France en général, et du Lot en parti-

Dans cette adresse de félicitations, l'assemblée comprend M. Delmas, député, secrétaire général de la Fédération Nationale, qui seconde brillamment notre Président.

Cette adresse est adoptée à l'unani-

M. Couderc remercie les membres de la Fédération qui, lors de l'élection du Comité du Retour à la Terre, ont manifesté sur les noms de M. Jouffreau et le sien, leur confiance et leur sympathie. Il compte sur le concours et les conseils de tous, pour faire entendre au sein de cette nouvelle organisation agricole la voix de la terre, la voix paysanne. Mais avant de faire rentrer ceux qui sont partis, il faut essayer de retenir ceux qui ont l'intention de fuir. Arrêter l'exode. Par quel moyen ? par l'intérêt.

La parole est ensuite donnée à M. Cosse, expert, et trésorier de la Fédération, pour expliquer avec démonstration au tableau noir, l'application des nouveaux prix, lors des prochaines livraisons; avec une compétence que chacun admire, le sympathique expert, expose clairement, chiffres à l'appui, le fonctionnement de l'expertise, l'adaptation des prix aux quali-tés, le jeu de la ristourne, l'attribution de la prime aux 100 kilos, et les classements en robe.

Par la voix de M. Delport, l'assemblée le félicite et le remercie.

La réunion se termine à la satisfaction générale et dans l'ordre le plus complet.

Nous avons le regret d'apprendre le deuil cruel qui vient de frapper M. le docteur Valat, en la personne de son beau-frère, M. Jean-Baptiste Pessartou, receveur-entreposeur des Contributions indirectes, décédé à

Moissac, à l'âge de 65 ans. Nous prions M. et Mme Valat et la famille d'agréer nos sincères condo-

Hygiène

Mercredi soir, annonce la Dépêche, la municipalité de Cahors a inauguré une mesure d'hygiène. Elle a fait l'acquisition d'un appareil de désinfection qui permet, par des pulvérisations antiseptiques, d'assainir l'air dans les bureaux municipaux.

Hyménée

Mardi, a été célébré à Cahors le mariage de M. Simon Mouchard, employé du P. O. à Cahors, avec Mlle Emilie

Nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Réparations

Nous avons signalé à maintes reprises le mauvais état du chemin qui relie le chemin du Pont Valentré aux Allées des Soupirs, chemin défoncé par le passage de lourds camions-automobiles.

L'état de cette route avait été signalé au Conseil municipal. Les protestations ont été entendues. L'empierrement de ce chemin est aujourd'hui commencé. Puisse cet empierrement être entretenu et le chemin redeviendra ce qu'il était jadis, praticable.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans informe le public qu'à l'occasion de la foire de Cajarc, elle mettra en marche le 25 janvier un train spécial voyageurs entre Figeac et Capdenac avec continuation sur Cahors par le train 2644.

FIGEAC | départ 6 h. 50 CAPDENAC | arrivée 7 h. 01 départ 7 h. 20 sur Cahors

Pour les producteurs de lavande

Les producteurs de lavande qui ont de l'essence en leur possession peuvent, s'ils désirent la vendre, s'adreser à M. Séval, 22 Boulevard Gambetta à Cahors qui leur donnera tous renseignements ûtiles pour leur en faciliter l'écoulement. Ils voudront bien indiquer, aussi exactement que possible, la quantité qu'ils désirent livrer à

Samedi, au cours de la réunion de la Société d'agriculture un « Comité de la lavande » sera constitué.

CHRONIQUE SPORTIVE

RÉSULTATS DES CHAMPIONNATS

De Dimanche 7 janvier L'Aviron Cadurcien III bat « Intime Spor-ive Toulousaine » par 3 à 0. L'Aviron Cadurcien II et « Intime S. T. II »

font match nul.

Le résultat du match des équipes Ires est soumis à la Fédération Française de Rugby, ainsi que la décision du Comité des Pyrénées homologuant la victoire de « l'Intime ». Nous prions le Public Cadurcien de nous excuser de ne pas lui rendre compte plus longuement, mais nous ne reparlerons de ces matches qu'après que la Fédération aura rendu sa décision.

Le Comité. Accident

M. Louis Coudon, 53 ans, camionneur des docks de l'alimentation, est tombé sous les roues du camion. Dans sa chute, il s'est fait une sérieuse blessure à la tête et a recu des contusions au thorax.

Très bonne Modiste

capable d'assurer la Vente aux rayons de Mode, est demandée de suite par les Grands Magasins de Nouveautés « Au Printemps », 9 et 11, rue du Maréchal Foch, à CAHORS.

SITUATION D'AVENIR

Bons appointements

Démographie

Pendant l'année 1922, il y a eu à Cahors 189 naissances, 267 décès, 89 mariages et 3 divorces.

Cazais

Mouvement de la population. — Il a été enregistré à l'état-civil de l'année 1922: 9 publications de mariages, 5 mariages, 13 naissances, 10 décès.

Nous constatons avec plaisir que le nombre des naissances l'emporte sur celui des décès, ce qui n'était pas arrivé

depuis lectes, ce qui riciat pus arrivate de la conscrits. — Le tableau de recensement de la classe 1923 comporte l'inscription de 4 conscrits : Attalès Alfred, Auricoste Georges, Combarel René et Delcamp

Echos de la fête du 1er janvier. — Le produit de la quête faite au cours de la soirée récréative donnée le 1er janvier par l'« Avenir Marminiacois » a été affecté à l'achat de quatre livrets de la Caisse d'Epargne, dont les bénéficiaires ont été tirés au sort parmi les enfants de nos

deux écoles publiques. Au nom de ces quatre petits heureux, nous adressons encore une fois tous nos remerciements à l'excellente troupe pour cette si bienveillante attention.

Gindou

Démographie. - Au cours de l'année 1922, il a été enregistré à la mairie de notre commune: 10 naissances, 9 décès,

Pour nos écoles. — Par décision du 3 janvier 1923, une concession ministérielle de matériel d'enseignement a été accordée aux écoles publiques de Gindou.

Albas

Obsèques. - Les lecteurs du « Journal du Lot's et les nombreux amis que compte dans le département la famille du regretté M. Hallberg ont appris par diverses informations les douloureuses circonstances du décès de Mme Hallberg.

D'après les renseignements précis qui nous ont été donnés par l'un des petits-fils témoin de l'accident, voici des défails :

Mme Hallberg, qui passait l'hiver à Mayence chez son gendre le commandant Keller, était sortie pour des visites dans la soirée du mercredi 27 décembre. En rentrant, vers 19 heures, elle voulut franchir une artère très fréquentée de la ville n'entendit pas le timbre avertisseur d'un tram qui la projeta violemment sur la chaussée. Par une fortuite coïncidence, son petit-fils, M. Jacques de Montpezat, se trouvait seul voyageur dans le tram et il eut le premier l'épouvantable vision et l'amère consolation à la fois de relever sa grand'mère avec un soldat français, car la rue était presque déserte à cette

La malheureuse victime fut transportée en face, à la caserne Maistre, où elle succomba à une fracture du crâne sans avoir repris connaissance. Le médecin-major de l'hôpital, appelé d'urgence, ne put que constater le décès.

Autre pénible détail : le commandant Keller apprit l'accident à Paris, où il assistait aux obsèques de sa mère dont il ne put accompagner la dépouille au tom-beau de famille, à Villefranche-sur-Mer, confiant à son frère ce dernier et pieux

L'imposant cercueil de Mme Hallberg est arrivé à Albas submergé de belles cou-ronnes, dont l'une offerte par le gé-néral et les officiers de l'Etat-major de l'Armée du Rhin, retenait particulière-

ajouter que le généra Nous devons Degoutte et son Etat-major avaient assisté à Mayence à la levée du corps et l'avaient accompagné à la gare.

Bien que plus intime, la cérémonie des obsèques a eu lieu dimanche matin à Albas au milieu d'une foule d'amis de la localité et des communes voisines. Le deuil était conduit par M. Rémond,

Inspecteur d'Académie honoraire, et le commandant Keller, gendres de la défunte. Quant à Mme et M. Verne, actuellement chez leur gendre M. Douin, administrateur du canal de Suez à Ismaïlia (Egypte). l'éloignement les a privés de la douloureuse satisfaction d'assister aux obsè-

ques.
Venaient encore tous les petits-fils : le docteur Jean Verne, les trois fils de M. Rémond et M. Jacques de Montpezat, les neveux de la défunte, le professeur Morisot et le docteur Morisot.

Remarqués dans l'assistance: M. Zévort, Préfet de Tarn-et-Garonne, le com-mant Bessing grand blessé, M. Marcenac percepteur, M. Michelet Juge de Paix, les docteurs Aillet, Pélissié et Vidal, M. Desprat avoué, M. Mourguès avocat-notaire M. Delcros adjoint au maire, M. Vieussens correspondant de la « Dépêche », M. Derny Directeur de l'usine électrique, M. Aunac et toutes les notabilités locales, les membres du personnel enseignant de la localité et des environs et tant d'autres que nous nous excusons d'oublier involontairement ou de ne pas connaître.

Nous renouvelons à l'honorable famille

si sympathiquement connue dans la Intéressée sur le chiffre d'affaires du rayon région nos respectueuses condoléances.

Mme Hallberg, qui fut la digne compagne du professeur de la Faculté de Toulouse dont les Albassiens gardent un souvenir ému, emporte également dans îa tombe l'affectueuse estime d'une population qui avait pu apprécier son excellent

cœur et son extrême serviabilité.

Floressas

La Foire. - Favorisée par un temps relativement beau, notre vieille foire à bœufs du 8 janvier rapportée au 6 janvier a eu, cette année, une importance exceptionnelle. Au foirail des bœufs, très garni, la vente a été des plus actives, puisque le tiers des bœufs amenés a été vendu. Voici les cours

Bœufs d'attelage, de 2.500 à 3.500 fr.; bœufs secondaires, de 1.800 à 2.500 fr.; bouvillons, de 500 à 900 fr.; veaux de boucherie, 5 fr. le kilo; moutons, 3 fr. le kilo; brebis mères, de 100 à 130 fr. pièce. Marché à la volaille et au gibier: œufs,

5 fr. la douzaine; les poules, 3 fr. la livre; les lièvres, de 3 à 3 fr. 50 le demi-kilo; les perdreaux, de 5 à 7 fr. la pièce.

Espérons que les prochaines foires de Floressas auront la même importance que la foire du 6 janvier.

Figeac

Probité. - Lundi 8 janvier, Mme Gras, cordonnerie, rue d'Anjou, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme. Déposé au commissariat de police, il a été remis dans la même journée à son légitime propriétaire.

Gourdon

Tribunal correctionnel. - Audience du Un négociant de l'arrondissement de

Gourdon est condamné à deux mois de orison et 6.000 francs d'amende pour dissimulation frauduleuse de bénéfices de

Janis Louis, 25 ans, de Dégagnac, pour-suivi pour avoir fait voyager son chien non muselé dans un compartiment de voyageurs, est condamné à 1 franc d'amende. Plas, boulanger à Vayrac, est relaxé. Son dépositaire de pain à Queyssac (Corrèze) prend à son compte la responsabilité

Le tribunal relaxe Thamié, d'Alvignac, que le garde de M. Déjean, de la même commune, accusait d'avoir chassé sur sa propriété le 12 décembre dernier. M. Thamié établit par 4 témoins que le fait est

A cette audience devait venir la poursuite dirigée contre M. Roussel, distillateur à Martel, pour fabrication de similaire d'absinthe.

Sur la demande de Me de Monzie, avo-cat de M. Roussel, l'affaire est renvoyée au mardi 16 janvier prochain.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication lodotannique phosphatée Remplace l'Hulle de Fols de Morue

Prix du Flacon : 40 france UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIOUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Paris, 11 h. 25.

L'heure des actes En marche vers Essen!

De Dusseldorf: La mission de contrôle des mines et usines de la Ruhr, dirigée par l'ingénieur Coste, a quitté Dusseldorf ce matin à 5 heures pour se rendre à Essen.

Elle est accompagnée d'un important détachement de troupes.

La principale fraction du corps d'occupation reste, aujourd'hui, dans la région frontière et ne progressera dans la Ruhr que demain et les jours sui-

Sauf incidents, d'ailleurs improbables, les contingents qui accompagneront la mission de contrôle seront en place dès le début de l'après-midi.

Les Anglais restent sur le Rhin

De Londres: On déclare qu'à la réunion d'aujourd'hui le cabinet britannique enregistrera officiellement les décisions du gouvernement de ne retirer aucune des troupes britanniques d'occupation actuellement sur le Rhin.

En Allemagne

De Berlin: Un manifeste, signé par le président du Reich, Ebert, et par le

Chancelier Cuno, invitera le peuple allemand à faire de la journée de dimanche prochain un jour de deuil national.

Manifestation à Essea

D'Essen: Au cours d'une grande assemblée, tous les partis politiques, qui y participaient, ont juré fidélité au Reich et décide d'éviter tout contact avec les troupes françaises.

Un grand cortège a ensuite traversé la ville en chantant des couplets patrio-

Un projet italien

De Rome: M. Mussolini envisagerait un accord entre la France, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne, accord subordonné au versement préalable par l'Allemagne d'un certain nombre de mil-

ON DEMANDE A ACHETER

plusieurs propriétés dans la région depuis 20.000 fr., sans limite au-dessus

Faire offres de suite

A M. L. VITRAC, banquier et courtier en immeubles, à SARLAT (Dordogne).

AVIS DE DETTES

M. COUDERC, propriétaire à CABES-SUT, ne paiera pas les dettes que sa femme Jeanne CHANTENAT pourrait contracter, celle-ci ayant quitté le domicile

Gratuitement indique moyen agréa., honnète p. tous, p. obtenir gros gains ch. soi. P. LARIGODIÈRE, SAINT-ANTONIN

A VENDRE Avec jouissance immédiate

Vaste Propriété

Formant Deux Domaines

situés dans les communes de LIMOGNE et CALVIGNAC (Lot)

composés de bâtiments d'exploitation et d'habitation en parfait état, terres à tabac, grosses quantités de bois à exploiter de suite, truffiers en production, élevage de moutons et chevaux. Contenance approximative: 300 hectares. Proximité de chef-lieu de canton et voie ferrée.

OCCASION A SAISIR

S'adresser à Me RAMES, notaire à Limogne, ou à M. LALANDE, régisseur au Château de Cénevières

Sommes vendeurs de pommes de terre our consommation, Jaunes, Beauvais Rouge, fin de siècle par wagons de 10 tonnes en vrac. S'adresser Société BOUNILHAS Frères et Cie, à COUR-PIERE (Puy-de-Dôme).

DE

M. René BILLIÈRES

AVOUÉ A CAHORS

63, Boulevard Gambetta

DIVORCE

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de Cahors le dix-neuf mai mil neuf cent vingt-

deux, enregistré, Entre la dame Marguerite PEYRE, épouse du sieur MICHEL Eugène dit Elie LACAZE, avec lequel elle est domiciliée de droit mais résidant de fait à Larnagol, canton de Cajarc (Lot), ayant Maître BILLIÈRES,

pour avoué, Et le sieur MICHEL Eugène dit Elie LACAZE, domicilié à Arcambal (Lot), ayant Maître HUARD, pour

Il appert que le divorce d'entre les époux LACAZE-PEYRE, a été pro-noncé aux torts et griefs de chacun

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Cahors, le six janvier mil neuf cent vingt-trois.

R. BILLIÈRES. (Assistance Judiciaire du 12 Octbore 1920)

Imp. Coueslant (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

OH! MES PAUVRES PIEDS...

Ce dont vos pieds ont besoin, c'est d'un bain de pieds rendu médicamenteux et oxygéné par l'addition d'une petite poignée de Saltrates Rodell: vous connaîtrez alors la joie de posséder des pieds sains et en parfait état sans lesquels danser et même marcher devient souvent une véritable torture.

Si vos pieds sont échauffés et endoloris par la fatigue et la pression de la chaussure, vous n'avez qu'à les tremper une dizaine de minutes dans un bain saltraté: un tel bain fait promptement disparaître toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur, de brûlure, d'irritation ou de démangeaison. Une immersion plus prolongée ramollit les cors, durillons et autres callosités douloureuses, à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse. Les saltrates remettent et entretiennent les pieds en parfait état, de telle sorte que vos chaussures les plus étroites vous sembleront aussi confortables que les plus usagées.

Les Saltrates Rodell se trouvent dans toutes

Les Saltrates Rodell se trouvent dans toutes les pharmacies. Méfiez-vous bien des contre-façons qui n'ont aucune valeur curative.

PERDU

Il a été perdu lundi soir de la place Galdemar au Pont-Neuf un porte-monnaie contenant une certaine somme. -Prière de le rapporter au Bureau du Journal. - Récompense.

CHIEN PERDU

Un gros chien, genre d'Artois ou Sainongeois, blanc avec tache noire à l'arrière train et sur le dos, taché de roux aux bajoues et aux yeux, âgé d'un an environ, a été trouvé mardi, sans collier, sur la route de Cahors; le réclamer d'urgence à la Mairie de FRANCOULÈS.

ETUDE

Me E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

HUISSIER A CAHORS

Enchères publiques POUR CAUSE DE DÉPART

Le Samedi treize Janvier, à deux heures du soir, à CAHORS, à la Halle aux Grains, d'objets en très bon état, savoir :

Un coffre-fort incombustible, 0.80, marque Petitjean, en très bon état de fonctionnement.

Une chambre à coucher en pitchpin comprenant: lit, sommier, couette, matelas, traversin; armoire à glace; table de nuit; table à toilette marbre; 2 chaises. Une chambre à coucher, en bois de

noyer, comprenant : grand lit sculpté, sommier, 2 bons matelas, traversin, oreiller, édredon duvet, table de nuit avec marbre, commode, grande lingère. 2 grands fauteuils recouverts en cuir, dits confortables.

Une grande glace. Un salon à vendre en détail s'il y a lieu, style Louis XV, en acajou sculpté, recouvert en peluche rouge, comprenant:

Un grand canapé, 4 grands fau-teuils, 2 chaises, une table de milieu sculptée en acajou, genre guéridon. Deux bonnes barriques vides en bon état. Un égouttoir en fer pour bouteilles.

6 chaises ordinaires et autres ob-Par ministère de Me CONTOU, Huissier à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques au comptant 10 0/0 en sus et enlèvement immé-

CONTOU.

Feuilleton du « Journal du Lot » 12

L'Affaire Froideville

de l'Académie Française

André THEURIET

PREMIÈRE PARTIE VI Pardon, monsieur Perceval, commença-t-il, j'étais venu pour vous entretenir d'une affaire assez importante, qui est du ressort de notre bureau et dont nous nous sommes des-

donner au bureau de M. Couturier. - De quoi s'agit-il ? demanda Perceval avec un haut-le-corps. De l'affaire Froideville. Elle

saisis à tort, à mon avis, pour l'aban-

revient sur l'eau. - L'affaire Froideville ? répéta Perceval en avançant dédaigneusement ses lèvres soigneusement rasées, oui, je me rappelle. Les parties elles-mêmes s'étaient désistées. Il faut laisser tomber ça; l'Etat n'a aucun intérêt à reprendre l'initia-

Pourtant! Non, mon ami, je suis au cou-

rant. Couturier m'en a parlé. M. Couturier, répliqua Deshorties en soulignant le nom de son en-

nemi avec un parfait mépris, M. Couturier vous a-t-il dit aussi que le général Jametz s'intéresse à cette affaire?

- Le sénateur Jametz! s'exclama Perceval en dressant l'oreille. — Lui-même. Mossieu Couturier a peut-être omis également de vous apprendre que le mémoire des parties est très fortement motivé. Voici un précis des nouvelles phases dans les-

que l'Administration a intérêt à l'examiner sérieusement.

quelles l'affaire est entrée, et je crois

Voyons, voyons! reprit Perce-Il s'était emparé vivement de la note que lui présentait Deshorties, et, se rasseyant dans son fauteuil, la tête renversée, il lisait avec attention le précis rédigé par Jacques Marly. Le nom du sénateur Jametz, jeté négligemment par le sous-chef, avait eu le don de modifier brusquement l'opinion de l'ambitieux chef des Instances. Au fond, Perceval n'avait qu'une pensée dominante : arriver à remplacer le sous-directer Pécoul. Aussi cherchait-il, avant tout, à se créer dans le monde politique des protecteurs influents qui pussent pousser vigoureusement à la roue,

- En effet, dit-il après avoir ter miné sa lecture, le demandeur fait valoir des arguments topiques, qui méritent un nouvel examen. - C'est ce que j'ai pensé, repartit

quand le moment serait venu.

impression sur l'esprit du Sénat, où

adroitement Deshorties, et, si notre Entre nous, mon ami, c'est un hom-

néral Jametz serait homme à s'adresà M. le directeur général par l'intermédiaire de M. Dubrac.

Ainsi que Deshorties l'avait prévu, le nom de Dubrac, concurrent de Perceval à la future vacance sousdirectoriale, était de nature à mettre le feu sous le ventre du chef des Instances. Il tressauta dans son fau-

- Vous avez raison, Deshorties,

l'affaire est importante et mon bureau ne doit pas s'en dessaisir. - D'autant plus, insinua le souschef, que l'Administration aurait le beau rôle en reconnaissant le bienfondé de la demande, et en montrant qu'elle met toujours la question d'équité au-dessus de la question de fiscalité, quand les droits des demandeurs sont évidents. Cela ne manquerait pas de faire une bonne

le général Jametz jouit d'une légitime influence. - Certainement, nous devons nous montrer équitables, déclama Perceval en se levant et en se remettant à pontifier ; l'intérêt public doit ici dominer l'intérêt du Trésor. Et vous dites, Deshorties, que le dossier est entre les mains de M. Couturier?

me que M. Couturier a déclaré qu'à

son avis, il n'y avait pas lieu de re-

venir sur les décisions antérieures.

Oui, monsieur, j'ajouterai mê-

- Couturier est imbu de fiscalité.

bureau négligeait cet examen, le gé- me qui se noie dans son crachat. Redemandez-lui le dossier de ma part et chargez de cette affaire un correspondant actif et intelligent! - On pourrait, hasarda Deshor-

ties confier le dossier à M. Marly.

Soit. Donnez-lui le dossier et priez-le de venir en conférer avec moi à une heure précise. Et là-dessus, avec un geste solennel, Perceval congédia le sous-chef, qui se précipita, triomphant, dans le

cabinet de Lafontan, où se trouvaient déjà Dubrac et Marly. La cause est gagnée, cria-t-il à Jacques, c'est vous qui traiterez l'affaire Froideville!

- Ah! ça, s'exclama Lafontan, il y a donc réellement une affaire Froideville? - Oui, répondit Jacques, une affaire superbe, pleine d'incidents dra-

matiques. En même temps il raconta toute l'histoire à ses amis. - Mais c'est d'un intérêt puis sant, s'écria Dubrac enthousiasme;

ger l'honneur de sa grand'mère et

tout à fait touchante! - C'est, ma foi, très romanesque, ajouta Lafontan en s'échauffant à son tour. Il y aurait là une jolie

chronique à écrire pour mon journal. - Eh bien, écrivez-la, riposta Jacques, vous aurez un succès et, de plus, vous ferez une bonne action!

Il fut convenu, séance tenante, que Lafontan, qui signait d'un pseudonyme, rédigerait un flambant article de tête sur l'affaire Froideville. Maintenant, reprit Deshorties,

il n'y a pas de temps à perdre. Il faut reprendre le dossier à votre chef. Venez avec moi, vous allez voir la tête du sieur Couturier! Ils se rendirent ensemble chez le chef des Deshérences. A l'aspect de Deshorties, Couturier se leva de des

que son ennemi venait le provoquer jusque dans son cabinet et devint d'une pâleur verdâtre: Monsieur? murmura-t-il d'une

sus son fauteuil, comme s'il eût été

poussé par un ressort. Il s'imagina

voix étranglée. - Monsieur, remettez-vous, commença Deshorties qui jubilait, je viens chez vous pour affaire de service, uniquement. Crovez bien que, sans cette raison, vous ne me verriez pas dans votre bureau. Je me respecte trop! M. Perceval vous prie de remettre le dossier Froideville à M. Marly, avec lequel il désire en confé-

cette jeune fille qui lutte pour venrer avant le conseil. pour rentrer dans ses droits, est - Je... je n'ai qu'à m'incliner devant le désir de M. Perceval, balbutia Couturier, heureux d'en être quitte pour la peur. Voici le dossier, poursuivit-il en soulevant l'énorme liasse dans ses mains tremblantes.

- Prenez-le, Marly! grogna l'implacable Deshorties, et portez-le à mon chef. M. Perceval est déjà au courant; il n'entend pas, lui, qu'on enterre les affaires!

Puis il passa devant le flageolant Couturier, sans même daigner le regarder, et sortit, suivi de Jacques. - Avez-vous vu sa tête? dit-il tout haut, quand ils furent dans le couloir; quel plat monsieur, hein! et comme on aurait du plaisir à le gifler. Il ne perd rien pour attendre, et quand j'aurai flanqué ma démis-

est chaud! Marly, annoncé par Chantemerle, trouva Perceval debout devant la cheminée, la main passée dans le revers de sa redingote noire et se donnant une pose napoléonienne.

sion! Maintenant, courez vite chez

le chef et battez le fer pendant qu'il

Monsieur Marly, commençat-il en pontifiant, je vous confie ce dossier. C'est une affaire importante et je compte que vous l'examinerez avec soin. Ne vous laissez pas arrêter par des questions d'intérêt bursal. Bien que nous soyons les défenseurs de la fortune de l'Etat, nous devons avant tout nous préoccuper d'être justes. Si l'Administration a eu tort, il sera d'un bon exemple et d'un effet salutaire de le reconnaître spontanément et d'aller au-devant des réclamations de la partie adverse. Pénétrez-vous de ces principes supérieurs et préparez-moi une note circonstanciée que je soumettrai demain à M. le directeur général.

(A suivre)